

## Bon de commande CHÈQUES CADEAUX

### COORDONNÉES :

Raison Sociale :	
Adresse de Facturation <i>(RUE/ VILLE / CP)</i>	
Adresse de livraison <i>(si différente)</i>	
Nom du responsable	
Téléphone <i>(fixe + portable)</i>	
Mail	

### COMMANDE :

Evènement	Code	Montant par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Valeurs faciales disponibles <i>(4€ - 10€ - 11€ - 12€ - 13€ - 15€ - 16€)</i>	Montant Total
Exemple : Noël		183€	6	<b>(17 x 10 €) + (1 x 13€)</b>	<b>1098€</b>
Mise sous pochettes offerte pour toute commande inférieure à 50 pochettes ou facturée 15 € au-delà de 50 pochettes					
Frais d'envoi R/AR ou livraison <i>(sauf si commande récupérée dans nos bureaux 1c rue Jadart / Reims)</i>					12 €
<b>Montant Total</b>					

Pochettes cadeaux en papier glacé OFFERTES

Date de retrait ou de livraison

### PERSONNALISATION :

Offert par :
A l'occasion de :

### MODE DE PAIEMENT :

Espèces	
Carte Bleue	
Chèques à l'ordre des Vitrites de Reims	
Virement	
Mandat Administratif	

Fait à :

Le :

Signature :

*Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (cf. annexes au verso) et les accepter sans réserve ainsi que des restrictions d'utilisation par évènement URSSAF (cf. annexe 1 au verso)*

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 : OBJET

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de notre part.

### Article 2 : FORMATION DU CONTRAT

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial.

### Article 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux VITRINES DE REIMS sont valables jusqu'à la date de validité indiquée au recto des chèques cadeaux et utilisables conformément aux conditions d'utilisation fixées au verso desdits chèques cadeaux et sous réserve des conditions particulières telles que transmises à chaque bénéficiaire par le client. Les chèques cadeaux sont acceptés, par les partenaires dont la liste est communiquée à titre indicatif lors de la livraison des chèques cadeaux ; liste pouvant faire l'objet de modifications à tout moment. Les Chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou revente par les bénéficiaires et/ou par le client à un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux. En tout état de cause, les chèques cadeaux ne feront l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit par LES VITRINES DE REIMS au Client et/ou aux bénéficiaires desdits chèques cadeaux

### Article 4 : LIVRAISON ET TRANSPORT

La participation aux frais d'expédition ou de livraison comprend l'acheminement et l'assurance perte ou vol sur le trajet Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de la remise de ceux-ci, bordereau de livraison ou d'expédition signé et tamponné Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bordereau de livraison, à défaut, c'est au client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté des VITRINES DE REIMS, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le transfert de risque est opéré dès la livraison.

### Article 5 : PRIX CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payées au comptant sans escompte. Tout retard de paiement entrainera le versement d'intérêts de retard dont le montant sera celui qui résulte de l'application d'un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal (loi n°892-1442 du 31.12.1992 article 3-1 al.3) ces intérêts seront calculés sur la somme restant due, à compter de la date d'émission de la facture. En outre, le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable. Enfin le client s'engage à renvoyer immédiatement aux « VITRINES DE REIMS-1 c rue JADART -51100 REIMS », en cas de non-respect des conditions de paiement, l'intégralité des chèques non encore payés.

### Article 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

(Loi 80-335 du 12.05.1980) La propriété des chèques VITRINES DE REIMS livrés est réservée aux VITRINES DE REIMS jusqu'au paiement complet du prix aux termes convenus. A défaut de paiement à l'échéance, LES VITRINES DE REIMS se réservent le droit de revendiquer les produits en stock sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable.

### Article 7 : OBLIGATIONS DES VITRINES DE REIMS

LES VITRINES DE REIMS s'engagent à assurer la production et la fourniture des chèques VITRINES DE REIMS. LES VITRINES DE REIMS s'engagent à fournir la liste des enseignes acceptant les chèques VITRINES DE REIMS. L'Association met à la disposition des utilisateurs, la liste des magasins agréés sur son site internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés VITRINES DE REIMS ou toute autre défaillance dudit magasin, ne pourra entrainer la responsabilité de l'Association LES VITRINES DE REIMS.

### Article 8 : PERTE OU VOL

L'Association LES VITRINES DE REIMS ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques VITRINES DE REIMS intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque par les réseaux agréés ne sera possible.

### Article 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées aux Vitrines de Reims. Leur traitement a une finalité commerciale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à : Les Vitrines de Reims – 1C rue Henri Jadart – 51100 REIMS.

### Article 10 : TRIBUNAUX COMPETENTS

Toute contestation relative à l'interpellation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Reims.

## CONDITIONS URSSAF

Utilisations prévues par l'URSSAF :

Plafond 2023 : **183 €** par évènement et par bénéficiaire conformément à la circulaire ACOSS du 03/12/96.

Autres Utilisations : elles sont tolérées par l'URSSAF à condition que les bénéficiaires reçoivent moins de **183€** (tous cadeaux confondus) durant l'année 2023.

Code	Évènement	Code	Rayons autorisés	Code	Évènement	Code	Rayons autorisés
101	Fête des Mères	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	104	Fête des Femmes	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs
102	Fête des Pères	102	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	107	Fête du Personnel	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
103	Fêtes des Mères et des Pères	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	108	Fête de fin d'année	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
109	Fête Ste Catherine	101	Equipt, Maison, Mode, Beauté, Loisirs	109	Fête Ste Catherine	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs
201	Naissance	201	Puériculture, Lafayette, jouets, Mobilier enfants	304	Médaille du travail	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro
202	Mariage / PACS	202	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
301	Départ à la Retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
305	Retraite	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs				
400	Rentrée Scolaire : par enfant jusqu'à 26 ans (révolus dans l'année)	400	Fournitures scolaires, vêtements, Sport, Micro				
500	Noël	801	Cadeaux tous rayons sauf alimentation				
501	Noël des enfants : par enfant jusqu'à 16 ans (révolus dans l'année civile)	500	Jouet, jeux, Vêtements, Sport, Audio-visuel				
502	Noël des adultes	100	Equipt, Maison, Bricolage Mode, Beauté, Loisirs	Le choix de l'évènement détermine obligatoirement les rayons autorisés.			